

## GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 38.257.855,65 €  
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie  
349 763 375 RCS Nanterre

---

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2018

---

#### ORDRE DU JOUR

---

#### 1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ; quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mission (1<sup>ère</sup> résolution) ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 (2<sup>ème</sup> résolution) ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (3<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions (4<sup>ème</sup> résolution) ;
- Renouvellement du mandat de Mme Dominique ESNAULT en qualité d'administrateur de la Société (5<sup>ème</sup> résolution) ;
- Fixation du montant global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (6<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Gilles SAMYN, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 16 juin 2017 (7<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Vincent LEMAITRE, Directeur Général jusqu'au 27 juillet 2017 (8<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Olivier BERTRAND, Président du Conseil d'Administration à compter du 16 juin 2017 (9<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Christophe GASCHIN, Directeur Général à compter du 27 juillet 2017 (10<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 (11<sup>ème</sup> résolution) ;
- Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2018 (12<sup>ème</sup> résolution) ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (13<sup>ème</sup> résolution).

## **2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

- Autorisation pour 24 mois de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues (14<sup>ème</sup> résolution) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 5.000.000 € en nominal (15<sup>ème</sup> résolution) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital au profit de salariés et anciens salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (16<sup>ème</sup> résolution) ;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre de la Société à l'effet de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (17<sup>ème</sup> résolution) ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre au profit des bénéficiaires des attributions d'actions (18<sup>ème</sup> résolution) ;
- Modification de l'article 13 des statuts de la Société à l'effet de déterminer les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés (19<sup>ème</sup> résolution) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (20<sup>ème</sup> résolution).